

# DaimlerChrysler France Parc de Rocquencourt ROCQUENCOURT (Yvelines)

P-3240.06.01

Ref Mercedes: Atego LCMII NOx G1218 KN

### NOTICE DESCRIPTIVE DES VEHICULES AUTOMOBILES DE MARQUE MERCEDES

#### 0 - GENERALITES

0.1 - Constructeur: DAIMLERCHRYSLER A.G. - Stuttgart (R.F.A.) 0.1.1 - Représentant accrédité en France : DAIMLERCHRYSLER FRANCE

Parc de Rocquencourt, ROCQUENCOURT (Yvelines).

0.3. - Marque: MERCEDES-BENZ

0.4. - Désignation commerciale : Atego 0.5. - Catégorie internationale : N2

0.6. - Genre: châssis-cabine pour CAM-VASP.

0.7. - Type: G12 Variante: 18 KN Versions:

33c - 36c - 42c - 48c 33p - 36p - 42p - 48p 0.7.1 Décodage des T.V.V Véhicule Atego, Euro IV ou V, 2 essieux .....: G12 33-36-42-48 Variante moteur....: Courte (c) PTAC à 11,99 t .....

0.8. - Puissance administrative: 11 CV.

#### 1 - CONSTITUTION GENERALE

1.1 - Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux : - 2 roues simples sur essieu 1,

- 2 roues jumelées sur essieu 2. 1.1.1 - Emplacement des roues motrices : sur essieu 2.

Sur demande : système de régulation antipatinage : un voyant orange au tableau de bord signale au conducteur l'entrée en fonction du système.

1.1.2 - Emplacement des roues directrices : sur essieu 1.

1.2 - Dimensions des pneumatiques :

Maxi essieu 1 = 4900 kg: Indice mini de charge: (140/ -Maxi essieu 2 = 8100 kg: Indice mini de charge: ( - /133) 10 R 22,5. Sur demande: 285/70 R 19,5 ou 305/70 R 19,5 ou 255/70 R 22,5 ou 275/70 R 22,5 10 R 22,5. Sur demande: 285/ 19,5 ou 305/70 R 19,5 ou 255/70 R 22,5 ou 275/70 R 22,5 ou 11 R 22,5 (\*) ou 11 R 22,5 (\*).

Indice mini de vitesse essieux 1 et 2 : G.

NOTA: - Possibilité de montes de pneumatiques différentes entre les essieux 1 et 2.

- Un changement de dimensions des pneumatiques entraîne obligatoirement un reparamétrage de l'électronique de freinage

- (\*): ces pneumatiques sont liés à un montage spécifique du dispositif de protection arrière contre l'encastrement d'origine Mercedes-Benz (voir attestation de caractéristiques).

1.3 - Constitution du châssis : châssis en 2 parties assemblées entre elles par rivets : - partie avant : longerons profilés Z emboutis, partie arrière : longerons profilés U et entrétoises emboutis assemblés par rivets, de section .....: 232 x 65 x 6,0 pour les versions 33c et 33p

: 234 x 65 x 7,0 pour les versions 36c, 36p, 42c, 42p, 48c, 48p

1.4 - Emplacement et disposition du moteur : à l'avant, longitudinal. 1.5 - Emplacement de la cabine de conduite : à hauteur du moteur.

#### 2 - POIDS ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule	vers l'arrière.					
2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) : (voir NOTA)	11990	11990	10000	11990	10000	1
2.2. – Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) : (voir NOTA)						١.
2.2.1 - Sans système de freinage de remorque :	1)					
2.2.1.1 - avec remorque sans frein :	Néant	12740	10750			1
2.2.1.1.1 - poids maximum de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1 :	-	750	750			-
2.2.1.2 - avec remorque équipée de freins à inertie :		15490	13500			100
2.2.1.2.1 - poids maximum de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 :	-	3500	3500	01000	01000	
2.2.2 - Avec système de freinage de remorque :	-	-	-	21000	21000	
2.4. Masse en charge techniquement admissible :	11990	11990	11990	11990	11990	
2.5°- Charges maximales admissibles :	11770	11770	11770	11770	11770	-
2.5.1 - Sur l'essieu 1 :	4900	4900	4490	4900	4490	
2.5.2 - Sur l'essieu 2 :	8100	8100	6310	8100	6310	1

(#): sauf pour les véhicules équipés des boîtes de vitesses mécaniques ZFS5-42 - (1ère = 5,72), G56 - (1ère = 6,29) et de boîtes automatiques.

Versions:	33c	33p	36c	36p	42c	42p	48c	48p		
2.6 - Voie essieu 1 :	1,900 - 2,090 1,835									
2.8 - Empattement:	3,260			3,560 4,160		60	4,760			
VEHICULES LIVRES EN CHASSIS-CABINE : 2.9 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche:	Ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement									
2.9.0 - Total :	4350   4500   4410   4560				4470	4620	4530	4680		
2.9.1 - Sur l'essieu 1 :	2875	3025	2870	3020	2865	3015	2860	3010		
2.9.2 - Sur l'essieu 2 :	1475	1475	1540	1540	1605	1605	1670	1670		
2.11 - Porte-à-faux arrière : (sans barre anti-encastrement)	1 1	35	1 1	35	140 I 11	35	1 1	35		
2.12 - Longueur hors tout: (sans barre anti-encastrement)	5,835				6,735		1.000	7,335		
2.13 - Largeur hors tout:	2,363									
VALEURS LIMITES A RESPECTER APRES CARROSSAGE DU VEHICULE : 2.9 - Poids à vide du véhicule en ordre de marche:		1/	alaura limita	:-:		:/				
2.9.0 - Total :	4350	4500	aleurs limite   4410	s minimales 4560	4470	4620	se 4530	4680		
2.9.1 - Sur l'essieu 1 : (imposé par le freinage)	2560	2560	2560	2560	2560	2560	2560	2560		
2.9.2 - Sur l'essieu 2 : (imposé par le freinage)	1330	1330	1330	1330	1330	1330	1330	1330		
2.10 - Porte-à-faux avant :				1,4	140					
2.11.1 - Mini sans ferrure ni accessoire :	1 0	00	1.0	00	1 1 0	00	1 0	00		
2.11.2 - Maxi sans ferrure ni accessoire	2,115(*)		2,310(*)		2,700(*)		3,085(*)			
2.11.3 - Maxi avec ferrures et accessoires:	2,23	5(*)	2,430(*)		2,820(*)		3,205(*)			
2.12 - Longueur hors tout:	6,9	35	7,4		The second of th	20	9,4	05		
2.13 - Largeur hors tout :	Cat inta	mialla aat r			550		w: d. l			
du véhicule du centre de gravité de la charge :	Cet Inte	verticale de	epéré par ses l'axe de l'es	s aistances (	e nian de nro	surees a pa siection défi	rur de la pro	jection		
2.14.1 - Distance mini:		rentine a	, i une ue i es	orcu z our r	pian ac pro	geetion acm	n or contro.			
2.14.1.1 - Avec charge essieu 2 = 8100 kg:	0,370	0,315	0,410	0,350	0,490	0,415	0,570	0,480		
2.14.2 - Distance Maxi : 2.14.2.1 - Avec charge essieu 1 = 4900 kg :	0.700	0 470	1 0040 1	0740	1 1000	0.75		1010		
2.15 - Distance minimum entre l'entrée de carrosserie et l'axe de l'essieu 1 :	0,780	0,670	0,860	0,740	1,020	0,875	0,310	0,890		
	0,010	0,070	0,010	0,070	0,010	0,070	0,010	0,070		

## NOTA:

Pour les véhicules munis d'un ralentisseur additionnel (voir point 7.9.2), il est admis de pouvoir :

a) - Augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'état (PTAC) (2.1) et la masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'état (PTRA) (2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur (poids déclaré dans l'attestation de caractéristiques), des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce, dans la limite de 500 kg. b) - Augmenter la charge maximale admissible sur l'essieu arrière (2.5.2) dans la limite de 400 kg.

(\*) Avec Réservoirs de carburant dans le porte-à-faux arrière :

- Distance maxi pour la barre anti-encastrement AR: 1320 mm
- Distance maxi avec ferrures et accessoires : 1690 mm